



Devis réparation assurance

Par Cas67

Bonjour,

Dans le cadre d'un dégât des eaux au-dessus de chez moi, mon plafond a été endommagé. Il n'y a personne qui habite au-dessus et je n'ai pas de contact direct avec le propriétaire. Nous n'avons pas de syndicat dans l'immeuble.

Notre appartement est géré par une agence, cette dernière a fait venir un expert pour constater les dégâts et produire un devis, ce dernier au nom de l'agence.

L'agence ne nous a pas communiqué ce devis, nous avons attendu trois mois avant de le recevoir.

Lorsque je l'ai reçu, ne sachant pas la démarche à suivre, j'ai signé le devis et je l'ai envoyé à mon assurance, en sachant que le devis n'est pas à mon nom.

Cela m'engage-t-il au niveau des réparations, en sachant que le devis n'a pas encore été examiné par mon assurance ?
(Je n'ai pas envoyé le devis signé à mon agence ou à l'entreprise de réparation)